

Éditorial

On ne les lâche pas ! Après les recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire passer sa contre-réforme des retraites - sans parler des autres détournements de ce texte constitutionnel et de la lâcheté de soi-disant sages -, Macron et sa clique tentent de nous proposer un « apaisement ». Attac revendique toujours le droit à une retraite digne et heureuse. Elle appelle à ne pas lâcher. Depuis le 17 avril, ses militant·es tiennent une [carte des mobilisations et comités de non-accueils](#) ; les casserolades s'organisent dans des petits villages comme dans les grandes villes : un bouillonnement démocratique s'exprime partout en France, contre le coup de force du gouvernement. Et ça fait un bien fou ! Les Cent-jours n'ont débouché que sur Waterloo. Voilà Macron prévenu...

Criminels climatiques et Total. La campagne « Désarmer les criminels climatiques » vise à faire monter la notion de crime climatique dans le débat public, mettre en lumière les inégalités face aux changements qui menacent et cibler les ultra-riches et leurs multinationales autant que l'inaction du gouvernement qui ne pense qu'à protéger les principaux responsables. Total Energies en fait partie. Le 26 mai, c'est son assemblée générale annuelle au cours de laquelle seront votées la stratégie destructrice du climat et la répartition injuste de ses superprofits. Malgré nos mobilisations répétées et régulières, le pétrolier et ses soutiens financiers continuent d'investir massivement dans les énergies fossiles et de nous plonger vers un monde invivable. Alors, Attac appelle à une vague d'actions contre Total et ses financeurs dans un cadre inter-organisations. Le 26 mai, pas d'AG pour Total ! Attac porte les messages communs alliant justice climatique et sociale et entend donner de la force à ses revendications : interdiction aux banques et multinationales de financer et d'investir dans des projets climaticides et obligation de régulation des multinationales avec des objectifs de réduction des émissions contraignants.

Ecoterrorisme ? Le gouvernement refuse de prendre en considération le bien-fondé des causes défendues par les militants écologistes et préfère intimider systématiquement les activistes en demandant aux renseignements généraux de les espionner et de les ficher au nom de la lutte contre une supposée « radicalisation ». Nous dénonçons cette fuite en avant.

Adhérez et faites adhérer à Attac. Exigeons ensemble des transformations radicales ! En ligne <https://france.attac.org/> ou à l'aide du bulletin que vous trouverez en page 11. **Bonne lecture !**

Non à l'immigration jetable !

Contre la politique discriminatoire du gouvernement, fondée prioritairement sur le soupçon et la répression en matière de migration et d'asile, nous continuons la mobilisation au sein du collectif Uni.e.s Contre l'Immigration Jetable (UCIJ 2023). Nous revendiquons une politique migratoire d'accueil digne et le respect des droits de toutes et tous.



Le projet de loi sur l'asile et l'immigration (PLAI) annoncé à l'été 2022 s'inscrit dans une surenchère discriminatoire à l'encontre des personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur statut. L'opération Uwambushu à Mayotte qui promet destructions de bidonvilles et expulsions massives annonce de multiples violations et atteintes aux droits.

Portés par les ministres de l'Intérieur Darmanin et du Travail Dussopt, ces projets renforcent la double logique utilitariste et répressive qui oriente déjà les politiques et les pratiques des institutions, au mépris des droits les plus fondamentaux des personnes. Le PLAI est reporté à l'automne en raison de la forte mobilisation contre la contre-réforme des retraites mais ne baissons pas la garde ! Quand les politiques ne font qu'amplifier inégalités et injustices sociales, les pouvoirs publics ne peuvent parier que sur la coercition pour un semblant de paix sociale. C'est dangereux. Refusons-le et disons NON à l'immigration jetable !

Sommaire

<i>Combattre l'amnésie collective environnementale</i>	2
<i>Un sursaut mondial pour les océans</i>	5
<i>Les mémoires d'un juge</i>	9
<i>Le conseil d'administration élu le 4 février 2023</i>	10
<i>Organisation d'Attac 92 et bulletin d'adhésion</i>	11

Combattre l'amnésie collective environnementale

Un article de la journaliste Weronika Zarachowicz, paru dans le numéro du 21 décembre 2022 du magazine *Télérama*, « tombe » bien dans cette période fortement marquée par les bouleversements climatiques et les dégâts environnementaux que l'on constate de plus en plus. C'est un texte d'alerte, en quelque sorte, avec un plaidoyer dont le titre est un appel, *La mémoire : protéger ce qui a été perdu !* L'hebdomadaire lance ainsi un pavé lucide avec un brin d'espoir : « *Tout un monde qui s'efface. La salamandre se fait aussi rare que la neige à Noël ou que l'herbe en Mongolie [...] Comment préserver des écosystèmes que l'on a oubliés ? Des projets s'attaquent à l'amnésie environnementale ; différentes initiatives tentent de "ranimer nos mémoires perdues et raconter un monde mouvant" ».*

Histoires de nature...

C'est de la création d'un musée d'un nouveau genre dont elle veut parler, *Histoires de nature*. La création, originale, est opérée par l'intermédiaire d'un site numérique (www.changing-natures.org) développé par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le Museum für Naturkunde de Berlin. Le lieu fonctionne de façon participative et continue, et est ouvert à tout le monde. On peut y placer « *un objet ou tout type de document (carte postale, enregistrement, article...) venu du passé, qui témoigne des changements environnementaux* ».

Les photos envoyées par les uns et les autres constituent des collections d'archives numériques, en vue de montrer de manière objective les bouleversements environnementaux par le biais d'objets quotidiens et familiers, qui n'omettent pas les souvenirs et les émotions auxquels ils sont rattachés.

...à but de mémoire

L'objectif de ce nouveau musée est l'éveil des consciences quant à nos responsabilités dans les bouleversements environnementaux, le recueil de meilleures informations sur les transformations qui ont déjà eu lieu et qui ne sont pas terminées. La directrice du département « Homme et Environnement », Frédérique Clous, insiste sur le constat de « *la difficulté pour le citoyen d'appréhender, de se souvenir des changements, notamment en matière de biodiversité* ». Elle ajoute que « *prendre conscience des déclin d'abondance, des 30 % d'oiseaux communs en moins, des 70 % de biomasse d'insectes disparus, est complexe d'autant que ces disparitions sont relativement silencieuses et que nous ne disposons pas d'un indicateur unique.* » On peut d'ailleurs se demander pourquoi ces phénomènes inquiétants s'inscrivent si peu en nous...

Présent « révolu »

L'article du magazine *Télérama* présente la démarche originale du photographe sud-coréen Daesung Lee. « *Pour témoigner des effets du changement climatique sur le déclin du nomadisme traditionnel mongol, cet artiste met en scène dans sa série "Archéologie futuriste" des images imprimées d'individus réels au cœur de lieux désertifiés. Par ces fictions, il confronte ce qui demeure et ce qui n'est plus.* »

Signal d'alerte...

Frédérique Clous constate que « *nous avons tous tendance à oublier quel était l'état de la nature autrefois. Ce phénomène, identifié scientifiquement sous les termes d'amnésie environnementale, nous fait perdre notre sens critique face à la situation actuelle.* » Il faut rappeler qu'en 1995, le biologiste Daniel Pauly a, le premier, désigné ce processus comme étant le syndrome des changements de références, en s'appuyant sur l'accoutumance des pêcheurs à la diminution des stocks de poissons. Nous avons tendance à considérer la situation de la planète connue au début de notre existence comme « l'état normal », servant de base pour mesurer les évolutions de la nature durant notre vie. Nous oublions ce que nos aînés ont connu et considérons comme normaux des niveaux de plus en plus →



→ dégradés, sans nous en apercevoir. Selon Daniel Pauly, « *c'est ce qui explique pourquoi nous avons du mal à comprendre la gravité de la situation, et nous nous y habituons. Lorsqu'il n'y aura plus de pêcheries, l'humanité ne le remarquera pas. Un jour, il ne restera que du poisson d'élevage, ou du surimi, et les jeunes générations n'auront plus les références de ce qu'était le poisson.* »

... pour combat difficile

L'article reprend une remarque d'Emmanuel Garnier, historien au CNRS Chrono-Environnement (université de Franche-Comté) : « *on a aussi oublié l'aménagement de nos territoires, les risques d'inondations [...]. Or tout est intriqué, la mémoire de l'environnement comme celle des catastrophes naturelles.* » L'historien insiste sur l'existence des noms de lieux qui, dans le passé, fournissait des indications précieuses : « *des lieux humides, pour que nul n'oublie la dangerosité de ces zones, et où il ne fallait surtout pas construire. Depuis la fin du XIX^e siècle, plus encore à partir des années 1960, cette connaissance a été effacée, parfois sciemment, au nom du développement économique.* »

Plusieurs causes sont à l'origine de cette dislocation de cette mémoire, notamment :

- l'exode rural d'une population - porteuse de ces « souvenirs » - qui s'est installée massivement en ville,
- certains grands choix d'aménagement du territoire, impliquant de nouveaux « *modèles paysagers* » tel l'agrandissement du littoral, la destruction du bocage après remembrement,
- l'ampleur de l'extension urbaine.

Tout cela a entraîné notre vulnérabilité, avec un type de construction générant l'oubli de bases fondamentales ! Nous sommes face au défi de savoir comment protéger quelque chose oublié et de se préparer aux « *chocs à venir* » sans avoir sauvegardé les leçons du passé.

Heureusement, il y a, à travers le monde, des initiatives pour « *contrer l'amnésie* ».

Vers un « devoir de mémoire » environnemental ?

Au travers sa collecte des témoignages divers, le site *Histoires de nature* vise à nous reconnecter à nos émotions et à transmettre les souvenirs. La journaliste Weronika Zarachowicz indique aussi qu'on organise des funérailles de glaciers, pour commémorer leur mort, en Islande ou en Suisse ;

au Canada, dans l'Ontario, on tente de « *muséfier* » les bouleversements, sous l'autorité d'un « *conservateur du changement climatique* », le premier poste créé dans le monde.

La sociologue et politiste Sarah Gensburger, directrice de recherche au CNRS, membre du conseil scientifique de *Histoires de nature* nous alerte : « *ce qui se passe est tellement grave : si nous n'étions pas amnésiques, comment penser que nous ne prendrions pas le problème à bras-le-corps ? On présuppose que si on voyait, si on savait, on agirait différemment [...]. Dans quelle mesure ces politiques mémorielles accompagnent-elles ou contestent-elles les mutations de l'environnement ? Les rendent-elles acceptables ?* »

Il est temps de promouvoir cette mémoire.

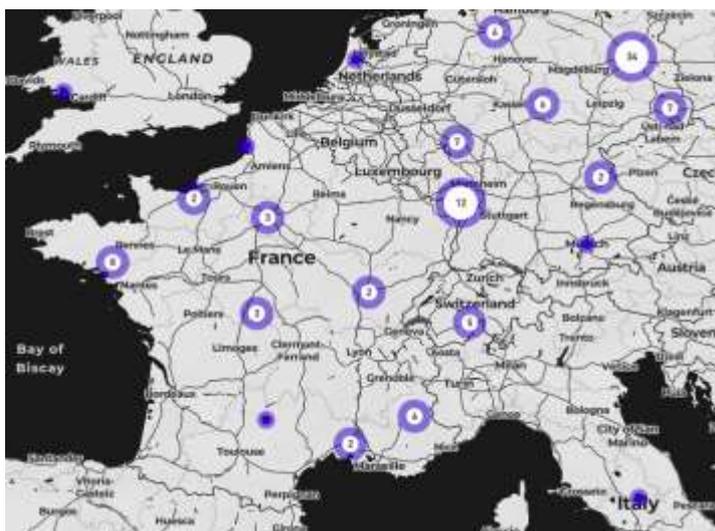
Jean-Louis Michniack □

Le site présente une carte des contributions, à travers le monde entier.

Que nous apprennent les objets et documents oubliés, et autres traces du passé, sur les transformations de l'environnement ? Parcourez la collection : quels sont les lieux représentés ? Quelle vision globale tous ces documents et récits personnels nous donnent-ils des changements environnementaux ?

Chaque internaute peut aller à la rencontre des contributions des différents participants es.

Voici un extrait de la carte, centré sur la France.



En page suivante, un exemple de contribution, sous le titre de « *Trésor fragile* » (France, FR) est recensé au titre des critères suivants : « *Perte de biodiversité, Protection de l'environnement, Insectes, Observations naturalistes.* » →

→ Exemple : objet n° 159 - Trésor fragile

OBJET N° 159	ENVIRONNEMENT :	Habitat Pelouses et pâturages naturels	Espèce mante religieuse  tique		
	MATIÈRES :	Matière première Non renseigné	Matière transformée Non renseigné	Pratiques Destruction des milieux naturels	
	THÉMATIQUES GÉNÉRALES :	Perte de biodiversité, Protection de l'environnement, Insectes, Observations naturalistes			
	ÉMOTIONS :	Emerveillement, Espoir, Mélancolie			



Faune

Publié le 07 mars 2023



Histoire

J'ai grandi à proximité d'une zone naturelle riche en biodiversité, aujourd'hui classée Natura 2000. Vers la fin des années 90, il n'était pas rare de voir des dizaines de mantes religieuses comme celle-ci à certaines époques de l'année. Je randonnais souvent avec mes parents dans cet endroit en particulier et ce sont eux qui m'ont appris à les reconnaître, à apprécier leur beauté fragile et à faire attention de ne pas marcher dessus. Je pouvais passer des heures à les observer, couché au milieu des orchidées sauvages. A l'époque, les tiques pullulaient beaucoup moins, aussi nous n'avions pas peur de nous allonger dans l'herbe comme aujourd'hui.

De nos jours, il devient rare de voir des mantes religieuses : la disparition de son milieu naturel et de ses proies semble l'affecter, bien que l'espèce ne soit pas encore classée en danger. Chaque observation d'une mante religieuse dans son milieu donne l'impression d'avoir trouvé un joyau unique à protéger - un rappel que toutes les formes de vie, même les plus petites et discrètes, sont essentielles dans leur écosystème.

J'ai trouvé la mante sur cette photo au milieu d'un chemin de randonnée en Côte d'Or en 2021. Je l'ai photographiée juste avant de la déposer à l'écart du chemin pour éviter qu'elle soit blessée par un promeneur.

Dates et lieux

2021: origine
Côte-d'Or,
Bourgogne-Franche-Comté, Métropolitain
France, France



Pour contribuer à Angle d'Attac 92

Vous pouvez adresser votre écrit qui sera validé par le comité de lecture, le cas échéant avec des propositions de modifications ou des demandes de précisions. L'article sera signé de votre nom. Les articles peuvent concerner un compte-rendu d'activités ou d'action menées (action, formation, débat, ...), une question politique et/ou stratégique, une fiche de lecture, etc.

Essayez d'être précis et synthétique, et envoyez le texte en format traitement de texte (pas en pdf). Pensez aux illustrations et aux liens.

Seront censurés les propos allant à l'encontre des droits humains et des valeurs politiques fondamentales défendues par Attac. Les articles sont à envoyer à l'adresse president.attac92@attac.org

Un sursaut mondial pour les océans

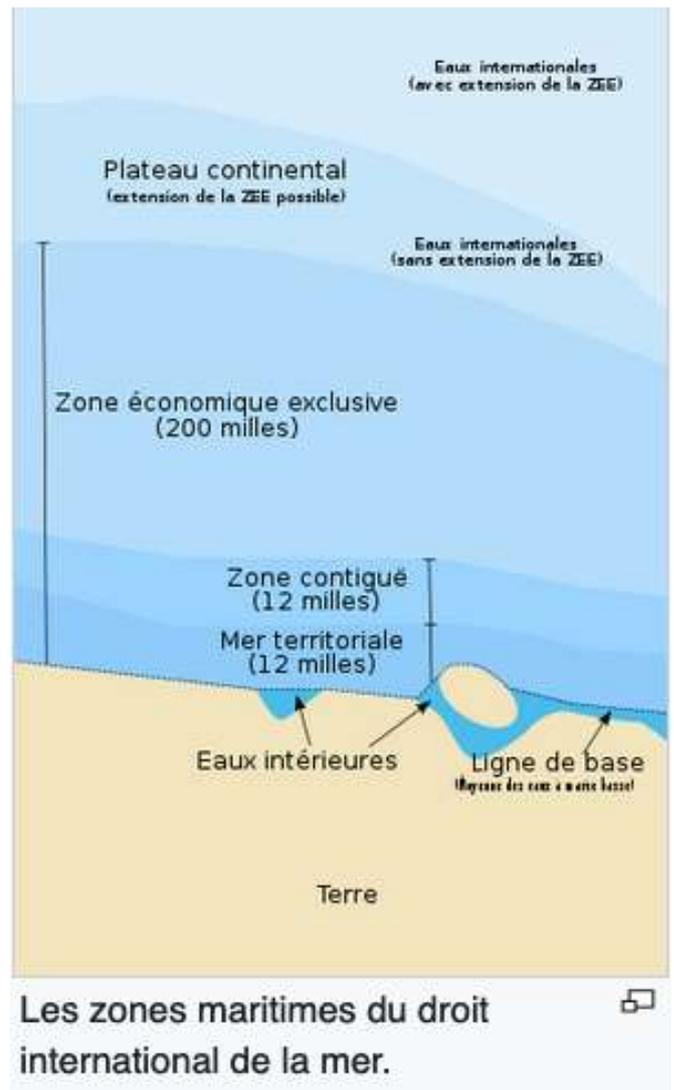
Tout comme l'Amazonie et les grands espaces couverts de forêts dans le monde, les océans tiennent une place importante dans les équilibres écologiques de notre planète : ce sont des puits de carbone qui absorbent de 20 à 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Le patrimoine maritime de la France est le deuxième au monde avec une superficie d'environ 11 millions de km² derrière celui des USA. Il comprend de vastes zones en raison de son étendue dans les départements et territoires d'outre-mer jusqu'aux îles Marquise et australes. L'être humain est autant prédateur en mer qu'à terre. Non seulement il surexploite ces zones mais, de plus, il les pollue jusqu'à un point de non-retour. C'est les raisons pour lesquelles des mesures d'envergure deviennent impératives.

Opérations mers propres

Afin d'inverser la tendance, il est nécessaire de mettre un terme aux rejets de nos déchets sur les plages et en mer, que ce soit les déchets ménagers, les hydrocarbures, les plastiques et les matières dangereuses, ou encore les filets de pêche et les matériels de toutes sortes. Pour accompagner ce mouvement, il est plus que temps d'entamer une vaste politique de recyclage de nos déchets jusqu'à 99 %, un pourcentage réaliste déjà atteint par un pays nordique, de lancer des actions de surveillance plus étroite des navires qui vidangent ainsi que des navires-épaves qui transportent des matières dangereuses en mer à proximité de nos zones économiques exclusives (ZEE, 200 miles – 1 mile = 1 852 m -, soit 370 km de la côte) et territoriales.



Enfin, sur ce premier point, il est indispensable de sensibiliser et d'impliquer les citoyens, les acteurs de terrain, les associations et organismes d'Etat dans des campagnes de grande envergure.



Réduction des émissions de CO₂

Ces opérations doivent s'accompagner de l'intégration massive des mesures appropriées pour la transition écologique, notamment dans les transports et les hydrocarbures. De même, la protection des océans comme des forêts, qui sont des puits de carbone, tout comme des zones de permafrost, protection contre une remontée du méthane prisonnier en sous-sol, sont primordiales dans cette bataille.

La montée des océans, qui se dilatent au contact de la chaleur, menace aujourd'hui 20 % de la population côtière. La France n'y échappe pas et les îles sont en première ligne de cette menace (voir la carte ci-contre). C'est pourquoi il faut favoriser une diminution de la montée des océans et limiter la perte d'un oxygène indispensable à la biodiversité marine et à la survie de la ressource halieutique.



→ Extension des aires marines protégées

Les aires marines protégées sont l'outil principal que les pays ont trouvé pour préserver les océans mais ces vastes étendues sont difficiles à contrôler et, malgré leur efficacité prouvée dans de bonnes conditions, leur protection est souvent insuffisante. 60 % de la surface marine française en Méditerranée est une aire marine protégée, mais la pollution y est telle et le trafic maritime si dense qu'elle est loin de satisfaire aux critères de base requis. Il existe de nombreuses aires marines à travers le monde comme au Sénégal, au Maroc, en Algérie et dans les pays méditerranéens. Il est nécessaire de développer ces aires, tant pour la faune que pour la flore ou parfois séparément selon le milieu aquatique.

Alors que les moyens mis à la disposition des Etats sont beaucoup trop limités et inégaux, des aires marines hautement protégées bénéficiant d'une protection renforcée doivent être créées. Une protection encore plus étendue et plus rigoureuse est indispensable pour inverser la tendance.



La question du dessalement d'eau de mer

16 000 usines de dessalement ont été installées dans le monde en raison de la raréfaction d'eau douce dans de nombreux endroits. Cette solution n'est pas sans limite car ces usines sont énergivores et elles rejettent à la mer beaucoup trop de saumure.

L'aquaculture, une fausse bonne solution

Cette pratique qui s'est largement répandue dans l'Union européenne ainsi que dans les autres pays d'Europe et en Asie, ne fait que reproduire l'élevage intensif, déjà bien connu, du

bétail, des porcs ou des poulets. L'élevage intensif du poisson est soumis aux mêmes inconvénients, tels que la surpopulation, la maltraitance, la contamination de maladies, la qualité dégradée, la nourriture industrielle peu fiable. L'élevage bio peut être considéré de meilleure qualité.



Le label MSC

L'ONG internationale à but non lucratif *Marine stewardship council (MSC)* lutte contre la surpêche grâce à un programme de certification rigoureux et un label qui permet aux consommateurs de faire le choix de la pêche durable.

Des analyses ont révélé que les captures provenant d'une pêche durable étaient fréquemment mêlées à des captures prélevées dans des zones polluées pour compléter les quotas. Ce qui rend la fiabilité du label aléatoire, MSC étant elle-même amenée à refuser de labelliser certaines livraisons.

La surexploitation des ressources halieutiques

A partir des années 1980-1990, les méfaits de la surpêche se sont faits sérieusement ressentir et ne cessent de progresser, les types de navires comme les méthodes de pêche étant de plus en plus sophistiqués. Les armements français suivent eux aussi cette voie. La grande pêche industrielle mondiale se rue vers les eaux internationales indépendantes des Etats. Du chalutier classique, on passe au chalutier pêche-arrière qui permet d'avoir de plus gros chaluts remontés non plus par des hommes mais par de gros treuils. Afin de limiter les captures, un maillage standard est exigé mais les armements de pêche contournent la difficulté et des chaussettes, c'est-à-dire des filets à mailles plus fines, sont installées à l'intérieur des filets de pêche. Malgré des inspecteurs de l'Union européenne qui montent à l'improviste à bord, les chaussettes ne sont jamais retrouvées.

→ Les navires usines vont encore aggraver la situation. Dans l'Océan pacifique, ce sont des filets maillants dérivants de 60 km de long qui raclent le fond des mers. Ce type de pêche est encore utilisé mais sur un nombre de kilomètres réduit de moitié. Après leur interdiction et une ressource qui se dégrade à vue d'œil, les autorités décident que les navires ne ramèneront qu'une seule espèce à quai. Que faire des prises dites « accessoires » ? Elles sont rejetées à la mer. Le poisson de ces prises meurt. Le gaspillage devient insupportable. C'est ainsi que pour pêcher une tonne de crevettes sur les côtes malgaches, il faut rejeter dix tonnes de poisson à la mer. Dans la foulée, les usines s'adaptent et ne se spécialisent que pour quelques espèces et le maillage des filets est adapté selon les espèces à pêcher. Bien des stocks s'effondrent. Après avoir dévasté les ressources de l'hémisphère nord, les armements français comme bien d'autres étrangers descendent vers le sud et se livrent à une pêche tout autant prédatrice.

Du Nord au Sud

En raison de la raréfaction des ressources halieutiques en 1982, la Convention du Droit de la Mer étend les eaux territoriales des pays de 12 à



200 miles marins (ZEE, soit 370 km). Cette extension était a priori bénéfique pour tous les pays. Sauf que l'Union Européenne va en décider autrement. Sachant que bien des pays en développement n'ont pas les moyens d'exploiter leur zone de 200 miles, elle propose des accords bilatéraux entre des pays de l'Union européenne et certains pays côtiers du Sud, en particulier africains, pour exploiter leurs ressources halieutiques moyennant des compensations financières qui se transforment par la suite en aides techniques. Le prélèvement sur ces côtes est considérable et ne correspond en rien au montant des compensations financières. Certains pays de l'est africain refusent ce type d'accord. Les navires européens et notamment français ne se contentent pas de rester au large mais se rapprochent des côtes et lancent leurs filets à 3 miles. Ce qui entraîne la colère de petits pêcheurs locaux qui exercent dans cette zone. Des bagarres en mer s'en suivent surtout sur la côte ouest africaine. Jets de pierres, coups de fusil jusqu'à des pirogues prises dans les chaluts. Par la suite bien des pays ont pris la décision de réserver une zone exclusivement à la pêche artisanale. Peu à peu un retrait des grandes flottes industrielles européennes s'opère sous la pression du scandale. La place est occupée par des pays méditerranéens puis par la Chine. Ces dernières années l'Union européenne interdit la pêche électrique et une nouvelle méthode, la pêche démersale prend le relais. Elle consiste à envoyer des ondes pour attirer le poisson. Aujourd'hui la France s'est reconvertie partiellement dans la transformation et la distribution du poisson comme d'autres pays européens et implique de nombreuses grandes surfaces de la grande distribution. Elle contribue indirectement à surexploiter les ressources halieutiques des pays en développement. Des sociétés étrangères installent des usines de farine de poisson et d'huile de poisson notamment au Sénégal, en Mauritanie et en Gambie privant encore et toujours les populations locales de nourriture riche en protéines et la pêche artisanale locale d'une partie de la ressource. Le produit des captures est destiné, après transformation en farine, à nourrir les poissons de l'aquaculture, du bétail ou encore des animaux de compagnie dans nos pays développés. Des mouvements de pêcheurs artisans et d'orga- →

→ nismes locaux se sont élevés pendant la pandémie du Covid 19 contre les restrictions et le confinement qui leur étaient imposés alors que ces usines n'ont pratiquement pas été inquiétées.

Les grands fonds marins, un avenir en péril

Depuis plusieurs dizaines d'années, la mise en péril des grands fonds marins a fait l'objet de nombreuses études par les grandes nations et leurs multinationales. La recherche de zones pétrolifères s'est poursuivie même si certains projets ont été abandonnés en raison de leur coût. La découverte de nodules polymétalliques comprenant des métaux particulièrement intéressants comme le cuivre, le nickel, le cobalt et le manganèse pour notre industrie, a suscité beaucoup d'intérêt durant la même période. Aujourd'hui, la science s'y intéresse de nouveau avec la perspective très proche de démarrer leur exploitation. Mais l'exploitation des grands fonds marins avec l'ouverture de mines n'a pas été autorisée jusqu'à ce jour.

Nous connaissons encore assez mal les profondeurs marines. Perturber le plateau continental, les zones volcaniques et même la fosse nous amènerait à jouer aux apprentis sorciers. Un mouvement s'est créé en faveur de la préservation des fonds marins hors de la zone économique exclusive. A l'automne 2022, Greenpeace a recueilli 85 000 signatures contre l'exploitation des grands fonds. Un accord international risque de survenir en juillet 2023 avec la création d'un code minier qu'il faudrait à tout prix éviter. C'est la raison pour laquelle certains pays et associations à caractère international souhaitent engager un moratoire pour s'accorder un délai de réflexion et retarder toute décision malheureuse. Il serait nécessaire d'organiser une campagne auprès de l'opinion publique pour sensibiliser nos concitoyens sur les dangers encourus, et influencer sur les éventuelles propositions au sein du Conseil de l'autorité internationale des fonds marins créé en 1994 sous l'égide de l'Organisation des Nations unies.

Ecosystèmes et repeuplement

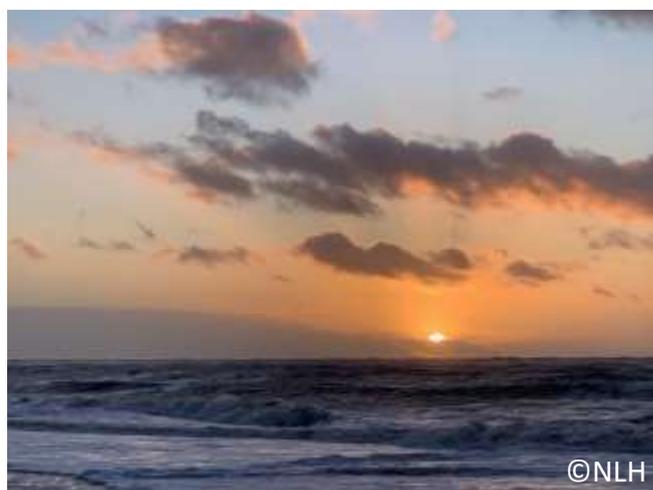
D'autres conditions doivent être réunies pour assurer une préservation des écosystèmes marins et le repeuplement des ressources halieutiques :

- un meilleur contrôle des licences de pêche ;
- l'arrêt progressif de l'aquaculture couplé à l'amélioration du développement et du contrôle

des aires marines ;

- une éthique renforcée dans nos relations commerciales avec les pays en développement pour éviter la surpêche ou encore ne pas profiter des failles de leurs juridictions avec les chaînes de transformation et d'approvisionnement ;
- une meilleure latitude au repeuplement de la ressource dans le Nord plus particulièrement sur la côte ouest de l'Atlantique plus impactée par l'effondrement des stocks qu'en mer du Nord ;
- la préservation des grands fonds marins contre toute exploitation minière de leurs ressources ;
- la transformation des eaux internationales en eaux nationalisées afin de diminuer les abus opérés dans des espaces qui appartiennent à tout le monde et à personne.

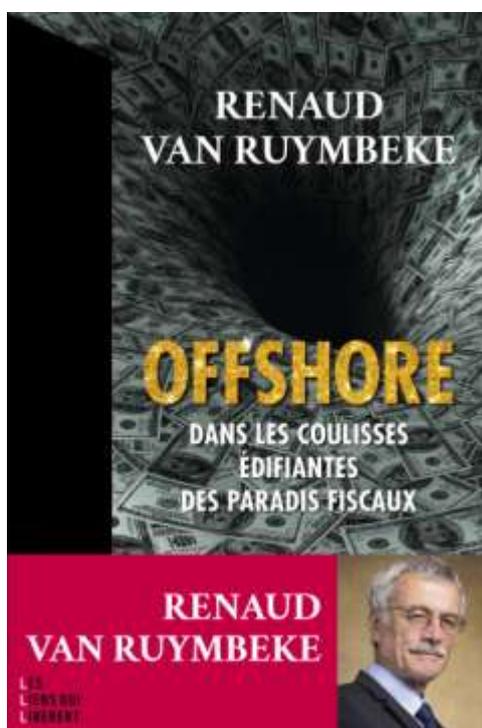
En outre, les quotas de pêche qui dépendent du Canada avec l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) ne jouent qu'un rôle d'équilibre par rapport aux besoins des pêcheries et à la préservation de la ressource. Ils limitent les possibilités de la ressource de se reproduire de façon suffisamment conséquente pour décoller, puisqu'une légère hausse de la reproduction est tout de suite affectée à un pays. Les nouvelles méthodes de pêche devraient être soumises à autorisation avant toute utilisation afin d'éviter une nouvelle prédation lorsque la précédente méthode est interdite. Et enfin, la dimension des navires devrait être limitée pour éviter la surpêche et des cargaisons trop importantes ; soumettre à des contrôles les navires marchands et les porte-conteneurs avant de quitter le port tant sur leurs cargaisons que sur leurs vidanges régulières et leurs réserves en gasoil, limiterait les nuisances.



Françoise Claireaux □

Les mémoires d'un juge

Les mémoires de Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction spécialisé au pôle financier du tribunal de Paris pendant vingt ans, retracent l'économie internationale regardée avec ses travers et ses faiblesses, source d'injustices grandissantes. Ce bel ouvrage présente les mécanismes de corruption par évation fiscale, un sujet contemporain. Il fait la revue de nombreuses affaires financières des 40 dernières années, avec une conviction dans le cadre républicain pour traiter ces affaires. Sa démarche du recours légal dépend des accords d'information et du suivi entre pays, d'où l'astuce des paradis fiscaux.



De la corruption aux paradis

L'ouvrage précise bien les différents mécanismes de la corruption, les paradis fiscaux en Suisse, certains pays africains. Chypre et Panama sont au palmarès. Les différentiels de fiscalité entre pays favorisent l'évasion fiscale. Les comptes cachés inaccessibles sont un obstacle majeur pour un juge. Les trusts, une invention anglaise, favorise l'ouverture de comptes anonymes par une personne tierce de confiance. Ces ruses et ces inventions juridiques sont autant de circuits pour la corruption et pour le blanchissement fiscal. Les oligarques des puissantes firmes énergétiques peuvent s'appuyer sur des régimes autoritaires. Les yachts à 30 millions sont autant de placements financiers pour ces trusts.

Deux piliers

Comment élever le niveau d'accord au niveau transnational, sur les questions financières et fiscales ? Dans sa réponse politique formulée après 30 ans de carrière, l'auteur insiste sur deux piliers : la prise de conscience des citoyens et les accords fiscaux généraux incités par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G20. Les accords fiscaux entre deux seuls pays dépendent de leurs forces économiques, ainsi les Etats-Unis ont-ils obtenu la clarté de la Suisse sur les comptes secrets de la banque UBS pour imposer la Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act). Pour l'auteur, expert en la matière, la législation européenne reste une passoire, digne d'une économie dominée.

L'auteur reconnaît les limites d'une taxation générale à 15 % selon l'accord du premier juillet 2021 signé par 130 pays : « Le taux retenu de 15 % reste insuffisant au regard du taux de 12,5 % en Irlande un paradis fiscal reconnu par Microsoft. Un taux de 25 % aurait été beaucoup plus juste. » (lire p. 200). Il reste bien quelques dizaines de paradis fiscaux non signataires.

Détermination citoyenne

La détermination citoyenne devant la corruption à grande échelle peut s'appuyer sur les enquêtes journalistiques couvrant plusieurs pays, sur les *Panama papers* en 2016 par exemple. Les fuites d'information prennent sens si elles sont relayées par une presse puissante, telles les enquêtes sur les *paradises papers* en 2017, les *Dubai papers* en 2018. Les *Pandora papers* en octobre 2021 sont à l'initiative du consortium international des journalistes. Conjuguer la détermination citoyenne et la détermination des juges sur ces enjeux économiques et fiscaux appelle de nouvelles formes politiques.

Mouvement d'éducation populaire, Attac propose réflexions et actions relatives à l'évasion fiscale. Vous pouvez rejoindre Attac, l'Association pour la taxation des transactions financières et l'action citoyenne.

Référence

Renaud Van Ruymbeke, *Offshore. Dans les coulisses édifiantes des paradis fiscaux*. Edition Les liens qui libèrent, octobre 2022



Nathalie Levray
(Clamart)
Présidente



Thérèse Villame
(Clamart)
Secrétaire



Tanguy Chabot
(Nanterre)
Trésorier



Jean-Louis Michniak
(Colombes)
Angle d'Attac



Stéphane Levildier
(Colombes)



Jean Quèbre
(Clichy)



Florence Lauzier
(Antonty)



Daniel Cordova
(Montrouge)



ADHÉRER À ATTAC, ÇA FAIT DU LIEN PAR OÙ ÇA PASSE...

www.france.attac.org



Organisation d'Attac 92

Siège social : chez Nathalie Levray, 20 rue des Groux 92140 Clamart - attac92@attac.org

- Présidente d'Attac 92 : **Nathalie Levray** - president.attac92@attac.org
- Secrétaire : **Thérèse Villame** - secretaire.attac92@attac.org
- Trésorier : **Tanguy Chabot** - tresorier.attac92@attac.org
- Webmaster : **Éric Colas** - web.attac92@attac.org

Site internet : <http://www.local.attac.org/attac92>

- Flux rss : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?page=backend>
- Agenda : <https://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique175>
- Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/Attac-92-2236534953038189/>
- Twitter : <https://twitter.com/92attac>

S'informer & Agir, le Mag d'Attac 92 trimestriel :

- Les archives sont consultables ici : <https://local.attac.org/attac92/>

Angle d'ATTAC 92, le bulletin d'ATTAC 92 mensuel :

- Les archives des numéros 6 à 35 sont consultables ici : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique178>
- Les archives des numéros 36 à 80 sont regroupés dans la rubrique : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique111>
- Les archives des numéros 106 et suivants sont consultables ici : <https://local.attac.org/attac92/>

Joindre les groupes de proximité :

Groupe 92 Nord (Clichy - Asnières et alentours) :

Pierre au 0675 750 566 ou Guy au 0618 111 120
Ou joindre le groupe : attac92gp2@yahoo.fr

Groupe Mont-Valérien (Rueil - Nanterre et alentours) :

Stéphane au 0676 476 878
Tanguy au 0781 185 616 ou joindre le groupe : Attac92montvalerien@attac.org

Groupe 92 Centre (Clamart - Meudon et alentours) :

Se renseigner : <https://local.attac.org/attac92clamart/>
ou joindre le groupe : Attac92clamartenvirons@attac.org

Groupe 92 Sud (Châtenay - Antony et alentours) :

Florence à attac.cables92@gmail.com
Daniel au 0146 544 808 ou co2monamour@yahoo.ca



Adhésion en ligne sur notre site sécurisé : www.france.attac.org

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.



Bulletin d'adhésion 2023

NOM (en capitales) : PRENOM : Homme / Femme (rayer la mention inutile)
Date de naissance : Profession :
Adresse : Code postal : Ville : Pays :
Téléphone fixe : Mobile : Mél : @

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2023 la somme de (comportant l'abonnement de 10 € à *Lignes d'Attac*). *Cochez le montant choisi, en fonction de votre revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :*

Tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35 €
	de 1 200 à 1 600 € : 48 €	de 1 600 à 2 300 € : 65 €	de 2 300 à 3 000 € : 84 €
	de 3 000 à 4 000 € : 120 €	au-delà de 4 000 € : 160 €	

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

- par chèque bancaire ou postal joint

- par carte bancaire n° : 3 derniers chiffres : date d'expiration : ... / ... signature :

A adresser par courrier à : Attac France, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris. Pour tout renseignement, téléphoner au 01 56 06 43 60

Citoyen du Monde à Montrouge :

- Les articles des récents des numéros à partir du numéro 90 dans la rubrique : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique152>
- Les archives de 1 à 89 sont regroupées ici : <https://local.attac.org/attac92/spip.php?article2181>
- Et de nombreuses notes de lecture à lire sur le site : <https://local.attac.org/attac92/spip.php>